



## UNION SYNDICALE DES DOUANES

### USD FO

## Relevé de décisions suite à l'audio conférence du 05 nov 2020

Cette audio conférence s'inscrit dans une relation tendue avec l'administration pour donner suite aux derniers Groupes de Travail qui ont dévoilé les orientations sur les règles de gestion en matière de promotion des agents, et également les orientations en matière de transfert de taxes vers la DGFIP.

Pour l'heure le plus important reste la santé des concitoyens et celle des douaniers en particulier qui sont encore sur tous les fronts afin d'assurer la continuité des missions.

Dans ce domaine nos inquiétudes sont grandes car le dernier relevé des agents touchés par le CORONAVIRUS est passé de 94 le 22 octobre à 171 le 29 octobre (64 co et 107 suvr) pour 8162 agents en présentiel. Pour nous, ce chiffre est énorme. **Faut-il encore vous rappeler à la prudence ?**

### **Les sujets que nous avons souhaité remonter à la directrice générale relèvent de vos interrogations et sont :**

- On nous a annoncé à la dernière audio que les oraux auraient lieux en visio conférences avec la précision que cela se ferait depuis un local administratif. Depuis les agents ont reçu des convocations pour se rendre à Tourcoing. Ils ne savent plus a qui se référer pour les informations sur le déroulement des oraux de leurs examens.
- le ministre a rappelé hier des ASA garde d'enfants pouvaient être accordées aux collègues dont l'école des enfants ou l'établissement d'accueil sont fermés totalement ou partiellement. **La question se pose de savoir si le jour (généralement le mercredi) où l'école ou l'établissement sont traditionnellement fermés et les enfants gardés par une nourrice, l'agent peut bénéficier d'une ASA dès lors que la nourrice est considérée comme personne vulnérable et donc dans l'incapacité de garder des enfants**
- la demande forte des agents de la surveillance pour donner suite à la lecture du flash info du 03 novembre 2020, où il est demandé aux agents de la surveillance une attention particulière sur leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail.



## UNION SYNDICALE DES DOUANES

### USD FO

Ceci faisant suite au climat d'insécurité généré par les attentats.

Une vigilance renforcée est certes devenue une nécessité au regard de notre situation sécuritaire fortement dégradée, mais les agents pensent qu'il serait grand temps d'évoquer à nouveau la possibilité de garder l'arme de service sur les trajets domicile / lieu de travail pour les agents volontaires.

En effet une vigilance seule ne permettra pas de se prémunir d'une attaque éventuelle. Serait-il possible d'étudier cette éventualité à l'instar de nos collègues policiers et gendarmes qui ne sont pas forcément mieux formés que les douaniers.

Cette possibilité nous est permise par la loi, il est juste dommage de s'en priver .

Les gendarmes et policiers ont diffusé des fiches réflexes sur les devoirs et le comportement à adopter si l'on est porteur d'une arme de service en dehors du service dont nous pourrions nous inspirer.

### Les réponses de la direction aux questions des OS

Concernant les propos de monsieur le Président de la République en visite au BCNJ du Perthus la directrice générale précise : Que la DG travaille sur la déclinaison de cette annonce d'abondement des effectifs en frontière et on ne peut pas nous donner d'information à ce stade.

Sur les questions de traitements différenciés dans les bureaux, en matière de télétravail : réponse, cela repose sur la nature du travail. La règle générale est que la durée de télétravail est à 5 jours quand c'est possible. Une note est partie dans ce sens, vers les directions.

Un rappel a été fait sur les règles à tenir pour se protéger dans le travail et en dehors. L'aération des locaux fait aussi partie des préconisations.

Pour les ASA ont attend toujours les consignes de la DGAFP pour les agents vulnérables.

Pour les oraux des concours exa pro (24 postes offerts) et CP (97 postes prévus), **l'idée est de se dispenser des oraux** et la DG attend les dispositions de la DGAFP sur cette proposition et s'apprête à réunir le jury pour définir le niveau d'admission. Les agents seront avertis.



## UNION SYNDICALE DES DOUANES

### USD FO

Cela reviendrait à passer de la phase d'admissibilité à la phase d'admission.

Fo se prononce pour cette option (sans oral) mais uniquement sous conditions. Même si les oraux en audio étaient aussi une option sécurisante par rapport au contexte de la COVID. Pour FO, il faut dans ces conditions novatrices proposées, valider par une admission définitive tous les agents admissibles (on parle bien des concours internes). En effet, la note d'oral (qui est une possibilité de rattrapage pour ceux qui n'ont pas eu la moyenne) disparaissant, cette option implique d'écarter des agents sur des critères induisant que l'on suppose qu'ils ne se seraient pas rattrapés. **Ceci n'est pas de nature à nous satisfaire, sauf à retenir tous les agents.** Ce que ne veut pas faire l'administration.

Pour les stagiaires en changement de branche (54 agents) ils vont avoir accès à un stage de 3 semaines en distanciel (donc depuis chez eux) au lieu de se rendre à La Rochelle.

Le SNDFR déménage en plein confinement et cela choque les OS, mais l'administration pense que les dispositions relatives aux mesures de sécurité sont respectées, pourtant la DG va se rapprocher du SNDFR pour mieux comprendre comment ce déménagement est organisé.

Les ASA pour garde d'enfants : quand les conditions ne sont pas remplies conformément au texte existant, il est possible de donner tout de même des autorisations d'absence contre présentation de justificatifs à l'appui (par exemple pour le cas évoqué par FO de la nourrice vulnérable, les ASA peuvent être attribuées avec une attestation concernant cette vulnérabilité).

**Pour le port de l'arme sur le trajet : la réponse est claire : pas de possibilité (comme en 2015) sauf par des autorisations individuelles dans des zones de grande dangerosité et principalement pour les agents de la DOD.**

Vos représentants à cette audio : Salvatore LUNESU, Edgar ESCAVI et MJ CATALA



## UNION SYNDICALE DES DOUANES

### USD FO

#### Pour répondre à vos interrogations :

Le Décret n° 2020-1098 du 29 août 2020 avait réduit le nombre des critères désignant les agents comme vulnérables, le passant de 11 à 4 par rapport au décret initial n° 2020-521 du 5 mai 2020.

Une ordonnance Conseil d'Etat du 15 octobre a abrogé cette décision en soulevant notamment l'incohérence de son contenu

Donc, et jusqu'à nouvel ordre, les critères de vulnérabilités restent inchangés et sont :

Être âgé de 65 ans et plus ;

Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;

Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;

Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;

Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;

Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;

Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm<sup>2</sup>) ;



## UNION SYNDICALE DES DOUANES

### USD FO

Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;

Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;

Être au troisième trimestre de la grossesse.

Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :

Médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;

Infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;

Consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;

Liée à une hémopathie maligne en cours de traitement.

Concernant les conjoints, comme le demandait la FGF-FO, ils devront être placés en priorité en télétravail.